

Classe de communication et langage

Document explicatif du programme

Table des matières

La Dysphasie	1
Qu'est-ce que la dysphasie ?	1
La dysphasie à l'adolescence	1
Quelles stratégies privilégier avec les adolescents dysphasiques ?	2
Les intervenants scolaires	3
Premier cycle	3
Les classes de langage	3
Critères d'admissibilité en classe de langage	3
Procédure d'admission.....	4
Spécificité du programme	4
Les classes de communication	5
Critères d'admissibilité en classe de communication	5
Procédure d'admission.....	6
Spécificité du programme	6
Grille-matières du 1 ^{er} cycle	7
Deuxième cycle	8
Formation préparatoire au travail.....	8
Présentation du programme	8
Critères d'admissibilité	9
Certificat de formation préparatoire au travail	9
Les différentes disciplines	10
Grille-matières FMS-FPT	13
En savoir plus	14
Médiagraphie.....	14

La Dysphasie

Qu'est-ce que la dysphasie ?

La dysphasie, également appelée trouble primaire du langage, est un trouble d'origine neurologique qui affecte de façon importante et persistante le développement du langage.

Ce trouble n'est pas causé par un manque de stimulation, un retard intellectuel ou une perte auditive et il ne peut s'expliquer par une difficulté d'apprentissage d'une langue étrangère. Il peut se présenter seul ou avec d'autres difficultés sans pour autant que celles-ci en soient la cause première. Il touche plus d'un aspect langagier :

- il n'est pas uniquement expressif et affecte également la compréhension du langage ;
- les aspects touchés le sont à des degrés divers selon les individus, faisant en sorte que les difficultés peuvent être légères, modérées ou sévères.

Le caractère permanent du trouble fait qu'il demeure présent, mais sous des formes différentes à chaque âge de la vie. Enfin, la dysphasie empêche l'individu qui en est affecté de réaliser des activités normalement accomplies à son âge, tant sur le plan des apprentissages que de la socialisation.

La dysphasie à l'adolescence

La dysphasie ne se voit pas de l'extérieur. Par conséquent, le jeune dysphasique ressemble à tous les adolescents. Ses aspirations et ses besoins sont identiques à ceux des jeunes de son âge.

Comme la dysphasie est un trouble persistant, plusieurs caractéristiques demeurent à l'adolescence :

- difficulté à comprendre certains types de mots (sens figuré), certains types de discours (ironie, sous-entendus) et certains types de phrases (phrases complexes ou comportant des termes relatifs au temps et à l'espace) ;
- difficulté à respecter les règles de la conversation (ex. : maintenir le thème de la conversation, respecter le tour de parole) et à s'ajuster à son interlocuteur en fonction du thème et du contexte de la conversation ;
- difficulté à trouver et à utiliser des mots précis pour exprimer sa pensée ;
- difficultés à organiser les sons, les mots, les phrases et à produire un message de façon claire ;
- difficultés en lecture et écriture qui découlent en bonne partie des difficultés présentes à l'oral.

Sources :

1. www.bribri.ca
2. Accueillir un élève présentant une dysphasie au secondaire (Table régionale de réflexion sur les services éducatifs dispensés aux élèves dysphasiques au secondaire).

Quelles stratégies privilégier avec les adolescents dysphasiques ?

Adapter son langage à celui de l'élève :

- Utiliser un débit ralenti ;
- Utiliser une intonation variée en accentuant les éléments importants du message ;
- Segmenter l'information en groupes de la phrase (groupe du nom ; groupe du verbe ; complément de la phrase). Faire de courtes pauses entre ces groupes de sens ;
- S'arrêter sur les mots de temps et d'espace (difficiles à comprendre pour les élèves dysphasiques) ;
- Annoncer son intention pour chaque message. Exemple : Je vais expliquer... Je vais dire...
- Annoncer à qui la prochaine question ou la prochaine reformulation va être demandée ;
- Limiter la durée des situations d'écoute sans sollicitation d'actions ;
- S'assurer de la congruence du sens des mots et du non verbal. Exemple : Si je veux faire une blague, adopter une attitude comique et un regard moqueur pour que l'élève reconnaisse l'intention ;
- Utiliser des images, des pictogrammes et les pointer en parlant ;
- Faire redire aux élèves ce qu'ils ont compris ;
- Vérifier très régulièrement la compréhension ;
- Interpeller les élèves en nommant leur prénom pour maintenir l'attention.

Encourager les élèves à verbaliser :

- Faire un commentaire sans exiger de l'élève une formulation orale ou une répétition d'énoncés. Exemple : Ce livre a l'air intéressant ;
- Poser des questions suscitant une réponse plus ou moins élaborée :
- Question fermée. Exemple : Est-ce que tu veux le livre ?
- Question à choix. Exemple : Préfères-tu lire un livre de science-fiction ou un roman ?
- Question ouverte exigeant une réponse courte. Exemple : qui, quoi, où ?
- Question ouverte exigeant une réponse élaborée. Exemple : pourquoi, comment ?

Adaptation libre de : POULIOT, J. *Enseigner à l'adolescent présentant des difficultés langagières ou une dysphasie*. Services régionaux de soutien et d'expertise, région de Montréal (2006).

Les intervenants scolaires

- Enseignant en adaptation scolaire (titulaire de classe)
- Orthophoniste
- Psychologue
- Technicien en éducation spécialisée
- Enseignants spécialistes
- Direction de l'école
- Conseiller en orientation scolaire
- Psychoéducateur
- Animateur à la vie spirituelle et communautaire
- Conseiller pédagogique en adaptation scolaire

Premier cycle

Les classes de langage

Critères d'admissibilité en classe de langage

- Conclusion orthophonique de déficience langagière ;
- Évaluation du potentiel cognitif démontrant un potentiel non verbal dans les limites de la moyenne ;
- Non atteinte des exigences minimales du 3^e cycle du primaire en français et/ou en mathématique ;
- Persistance et sévérité du trouble empêchant l'élève d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge soient :
 - Les interactions verbales, tant sur les plans de l'expression que de la compréhension ;
 - La socialisation ;
 - Les apprentissages scolaires.
- Aucun progrès significatif sur le plan des apprentissages n'a été noté bien que des mesures d'aide aient été mises en place dans le cadre d'un plan d'intervention établi sur une période minimale de six (6) mois ;
- Malgré les services offerts, l'intégration en classe ordinaire ne permet pas de répondre aux besoins de l'élève ;
- Avoir été scolarisé au moins deux (2) ans en français (une difficulté d'apprentissage du français en tant que langue d'enseignement ne constitue pas à elle seule un critère suffisant).

Procédure d'admission

- Demande d'admission acheminée au service des ressources éducatives ;
- Réception des documents demandés :
 - Formulaire de référence de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
 - Formulaire de cheminement scolaire de la CSMB
 - Bulletins scolaires
 - Plans d'intervention
 - Rapport d'évaluation orthophonique*
 - Rapport d'évaluation psychologique*
 - Rapport d'évaluation audiolinguistique (acuité auditive)
 - Rapport d'évaluation orthopédagogique
 - Tout document jugé pertinent pour déterminer l'admissibilité de l'élève (rapport en ergothérapie, médical ou autre)

*Seul un professionnel qualifié pourra prendre connaissance de ce rapport.

- Évaluation du dossier de l'élève par le Comité d'étude de la CSMB ;
- Réponse écrite aux écoles qui ont présenté une demande ;
- Décision de classement transmise aux parents par la direction d'école d'origine ;
- Visite de l'école possible (sur rendez-vous).

Spécificité du programme

La nature et la sévérité des incapacités langagières varient d'un individu à l'autre. Les services offerts dans la classe de langage visent à répondre le mieux possible aux besoins particuliers des élèves.

Voici quelques-unes des caractéristiques de cette classe :

- Elle regroupe des élèves ayant une dysphasie sévère ;
- Elle est aménagée de la façon suivante :
 - Classe à effectif réduit (10 à 12 élèves) ;
 - Matériel pédagogique adapté.
- L'équipe d'enseignants se compose d'un titulaire en adaptation scolaire et de spécialistes de matières (éducation physique, arts, anglais, sciences) ;
- Différents professionnels interviennent auprès des jeunes : orthophoniste, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, animateur à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC) ;
- Un technicien en éducation spécialisée offre des services de soutien au besoin ;
- En français, mathématique et anglais, l'enseignement dispensé tient compte du niveau atteint par l'élève au primaire, lui permettant de progresser à son rythme ;

Pour les disciplines autres que le français, les mathématiques et l'anglais, l'enseignement dispensé est celui du Programme de formation de l'école québécoise du 1^{er} cycle du secondaire.

Déficience langagière selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Code de difficulté	Évaluation diagnostique et conclusions professionnelles	Limitations ou incapacités	Manifestations généralement observées sur le plan scolaire
34 Déficience langagière	L'élève handicapé par une déficience langagière est celui :		
	<ul style="list-style-type: none"> pour qui une évaluation a été réalisée par un orthophoniste faisant partie d'une équipe multi-disciplinaire, à l'aide de techniques d'observations systématiques et de tests appropriés; cette évaluation révèle une atteinte très marquée (c'est-à-dire sévère) : <ul style="list-style-type: none"> - de l'évolution du langage, - de l'expression verbale, - des fonctions cognitivo-verbales <p>ET</p> <p>une atteinte modérée à sévère de la compréhension verbale¹³;</p> <ul style="list-style-type: none"> et conclut à une dysphasie sévère, à un trouble primaire sévère du langage, à un trouble mixte sévère du langage ou à une dyspraxie verbale sévère. <p>Les autres critères nécessaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> la persistance des troubles sévères au-delà de l'âge de 5 ans; un suivi orthophonique régulier d'une durée minimale de six mois ayant précédé l'évaluation diagnostique. 	<ul style="list-style-type: none"> qui connaît des limitations très importantes en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - les interactions verbales, tant sur les plans de l'expression que de la compréhension, - la socialisation, - les apprentissages scolaires; dont la persistance et la sévérité du trouble l'empêchent d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge. 	<p>Du point de vue des apprentissages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vocabulaire très limité, sur le plan autant de l'expression que de la compréhension. Difficultés marquées en ce qui a trait à l'expression et à la compréhension de phrases, tant à l'oral qu'à l'écrit : agrammaticalité, non-respect de l'ordre des mots, incompréhension ou absence de phrases complexes, etc. Difficultés marquées à acquérir des concepts nouveaux (espace, temps, durée, quantité, qualité). Difficultés marquées sur le plan de la communication, tant à l'oral qu'à l'écrit : type de discours, intentions communicatives, etc. Difficultés très marquées à réfléchir sur le langage. Difficultés marquées en lecture, notamment quant aux stratégies de reconnaissance et d'identification des mots. <p>Du point de vue du fonctionnement à l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficultés sur les plans comportemental et relationnel, en réaction au fait de ne pas être compris ou de ne pas comprendre. Difficultés sur le plan de l'autonomie et de l'organisation spatiale et temporelle. Difficulté à tenir compte des informations verbales dans différentes situations.
Mesures d'appui : soutien régulier			

Les classes de communication

Critères d'admissibilité en classe de communication

- Évaluation orthophonique concluant à un trouble spécifique de langage ou à une dysphasie minimalement modérée ;
- Évaluation du potentiel cognitif démontrant un potentiel non verbal dans les limites de la moyenne ;
- Non atteinte des exigences minimales du 3e cycle du primaire en français et/ou en mathématique ;

- Persistance et importance du trouble empêchant l'élève d'accomplir les tâches scolaires normalement proposées aux jeunes de son âge soient :
 - Les interactions verbales, tant sur les plans de l'expression que de la compréhension ;
 - La socialisation ;
 - Les apprentissages scolaires.
- Aucun progrès significatif sur le plan des apprentissages n'a été noté bien que des mesures d'aide aient été mises en place dans le cadre d'un plan d'intervention établi sur une période minimale de six mois ;
- Malgré les services offerts, l'intégration en classe ordinaire ne permet pas de répondre aux besoins de l'élève ;
- Avoir été scolarisé au moins 2 ans en français (une difficulté d'apprentissage du français en tant que langue d'enseignement ne constitue pas à elle seule un critère suffisant).

Procédure d'admission

- Demande d'admission acheminée au Service des ressources éducatives ;
 - Réception des documents demandés :
 - Formulaire de référence de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB)
 - Formulaire de cheminement scolaire de la CSMB
 - Bulletins scolaires
 - Plans d'intervention
 - Rapport d'évaluation orthophonique*
 - Rapport d'évaluation psychologique*
 - Rapport d'évaluation audiolinguistique (acuité auditive)
 - Rapport d'évaluation orthopédagogique
 - Tout document jugé pertinent pour déterminer l'admissibilité de l'élève (rapport en ergothérapie, médical ou autre)
- *Seul un professionnel qualifié pourra prendre connaissance de ce rapport
- Évaluation du dossier de l'élève par le comité d'étude de la CSMB ;
 - Réponse écrite aux écoles qui ont présenté une demande ;
 - Décision de classement transmise aux parents par la direction d'école d'origine ;
 - Visite de l'école possible (sur rendez-vous).

Spécificité du programme

La nature et la sévérité des incapacités langagières varient d'un individu à l'autre. Les services offerts dans la classe de communication visent à répondre le mieux possible aux besoins particuliers des élèves.

Voici quelques-unes des caractéristiques de cette classe :

- Elle regroupe des élèves ayant un trouble spécifique de langage ou une dysphasie minimalement modérée.
- Elle est aménagée de la façon suivante :
 - Classe à effectif réduit (18 à 20 élèves) ;
 - Matériel pédagogique adapté.
- L'équipe d'enseignants se compose d'un titulaire en adaptation scolaire et de spécialistes de matières (éducation physique, arts, anglais, sciences) ;
- Différents professionnels interviennent auprès des jeunes : orthophoniste, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, animateur à la vie spirituelle et communautaire (AVSEC) ;
- En français, mathématique et anglais, l'enseignement dispensé tient compte du niveau atteint par l'élève au primaire, lui permettant de progresser à son rythme ;
- Pour les disciplines autres que le français, les mathématiques et l'anglais, l'enseignement dispensé est celui du Programme de formation de l'école québécoise du 1^{er} cycle du secondaire.

Grille-matières du 1^{er} cycle

Disciplines	Langage	Communication
Français	8	8
Mathématique	8	8
Sciences et technologie	4	4
Histoire	3	3
Géographie	3	3
Éducation physique	2	2
Éthique	2	2
Anglais	4	4
Arts	2	2
Arts plastiques	choix	choix
Art dramatique	choix	choix
Musique	choix	choix
Total	36 périodes	36 périodes

Deuxième cycle

Formation préparatoire au travail

Présentation du programme

Parcours de formation axée sur l'emploi : programme général du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS).

Le programme de formation de l'école québécoise du deuxième cycle du secondaire inclut une partie spécifique du parcours de formation axée sur l'emploi et ses deux formations :

- La formation préparatoire au travail (3 ans) ;
- La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (1 an).

Dans le contexte de la diversification des parcours offerts aux élèves, le parcours de formation axée sur l'emploi fournit à des jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires la possibilité de poursuivre leur scolarité dans des contextes différents et selon une pédagogie adaptée et d'obtenir un certificat officiel attestant d'une formation qualifiante qui les prépare au marché du travail.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/parcoursFormation/>

La formation préparatoire au travail (FPT)

La formation préparatoire au travail est intégrée dans le Programme de formation de l'école québécoise.

Une formation adaptée

Une formation qui prépare à la vie active comme personne, comme citoyen et comme travailleur. Cette formation s'adresse aux élèves qui, pour toutes sortes de raisons, éprouvent des difficultés scolaires.

Elle leur fournit l'occasion de connaître la réussite dans des contextes différents et selon une pédagogie adaptée et leur offre la possibilité d'accéder à une première qualification officielle.

Une formation établie dans un esprit de diversification

La diversité des besoins des élèves appelle une offre de services éducatifs diversifiés et des ajustements aux pratiques éducatives.

Cette formation se traduit par des programmes dont l'ampleur et la complexité ont été ajustées en fonction des centres d'intérêt des élèves et de leur rapport à l'apprentissage. Cela dans le but d'obtenir leur engagement et de les amener à exercer leur pouvoir d'action.

Chaque élève est reconnu dans sa différence : une grande place est accordée à la différenciation pédagogique.

Une formation hybride

Une formation en alternance travail - études

Une évaluation au service des apprentissages

L'évaluation poursuit deux grandes fonctions :

- Aide à l'apprentissage
- Reconnaissance des compétences

Critères d'admissibilité

L'élève peut être admis à la formation préparatoire au travail, s'il satisfait aux conditions suivantes :

L'élève qui, le 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle il commence sa formation, est âgé d'au moins 15 ans peut s'inscrire à cette formation s'il appert de son bilan des apprentissages ou de son plan d'intervention que :

- Cette formation est celle qui, parmi toutes les formations offertes à l'enseignement secondaire, est davantage susceptible de répondre à son intérêt, ses besoins, ses capacités.
- Les objectifs des programmes d'études de l'enseignement primaire dans les matières français et mathématique ne sont pas atteints.

Certificat de formation préparatoire au travail

Le ministère décerne, sur recommandation de la Commission scolaire :

- Le certificat de formation préparatoire au travail

(Si l'élève a suivi la formation d'une durée de 2700 heures et a réussi la matière insertion professionnelle d'une durée minimale de 900 heures.)



Les différentes disciplines

Français, langue d'enseignement

Un programme qui comprend plusieurs des éléments des programmes du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire.

L'élève est invité à adopter une attitude positive à l'égard de la langue, à prendre conscience de son importance comme outil d'appropriation des autres savoirs et comme moyen d'expression personnelle et de passeport vers la vie active. Une place prépondérante est accordée au développement de la compétence de la communication orale.

Mathématique

En raison de la grande diversité des acquis des élèves, l'enseignement de ce programme représente un grand défi au regard de la différenciation de façon à tenir compte des besoins de chacun et des contenus à privilégier.

Il faut appuyer l'enseignement sur des objets concrets, des manipulations, faire des liens avec des applications pratiques, amener les élèves à réinvestir les apprentissages afin d'en percevoir l'utilité et les aider à prendre conscience de l'omniprésence de la mathématique dans leur vie quotidienne.

Les contenus de formation sont regroupés sous trois champs :

- Arithmétique
- Probabilité et statistique
- Géométrie

Anglais, langue seconde

Il s'agit de fournir aux élèves un moyen d'accroître leur autonomie en anglais, langue seconde et favoriser leur accessibilité à d'autres cultures. Comme pour le français, une place prépondérante est accordée au développement de la compétence de la communication orale.

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté

Il s'agit de préparer l'élève :

- À assumer son rôle de citoyen et comme travailleur ;
- À prendre conscience de ses droits et de ses responsabilités ;
- À comprendre le monde et s'y intégrer de façon harmonieuse.

Géographie

Étude des rapports que l'humain entretient avec l'espace : aménagé et transformé en fonction des besoins, des valeurs et des cultures.

Histoire

Donner à l'élève une perspective temporelle ainsi que voir les processus liés aux changements sociaux.

Expérimentations technologiques et scientifiques

La science cherche à décrire, à expliquer ou à prédire les phénomènes.

La technologie cherche à répondre à divers besoins à l'aide d'objets, de systèmes ou de produits.

On veut miser sur la curiosité des élèves à l'égard des phénomènes et sur l'intérêt pour les inventions et l'innovation. Il s'agit d'apprendre aux élèves à s'adapter aux changements rapides et nombreux (nouveaux produits, informatique, santé et sécurité au travail).

Quatre univers : Univers matériel ; univers vivant ; univers technologique ; terre et espace.

Autonomie et participation sociale

Dans une perspective de développement global, l'élève acquiert les outils nécessaires pour répondre de façon autonome à ses besoins, pour vivre en harmonie avec lui-même et les autres, de même que pour apporter sa contribution à la société. Il est amené à :

- réfléchir sur des questions tirées de l'actualité ou de situations de la vie courante ;
- développer un ensemble de valeurs et de comportements dans le respect de soi et l'ouverture aux autres ;
- apprendre à mieux se connaître (talents, qualités, aspirations) ;
- prendre conscience des exigences et des responsabilités de la vie en société ;
- mettre à profit son potentiel, exploiter les ressources, s'investir dans une démarche personnelle d'engagement social dans le milieu.

Et ce, à travers 6 thèmes : santé, consommation, autonomie financière, logement, transport, société.

Préparation au marché du travail

Il s'agit d'amener l'élève à :

- effectuer une transition harmonieuse entre l'école et le monde du travail ;
- se préparer aux défis que représente l'entrée en emploi ;
- élaborer et mettre en œuvre la démarche d'insertion socioprofessionnelle ;
- développer des stratégies pour se maintenir en emploi.

À partir d'expériences vécues en classe-atelier ou en milieu de stage, l'élève explore certains secteurs de travail, cherche à mieux se connaître, à cerner son profil de futurs travailleurs et s'informe sur les possibilités d'emploi, les qualités recherchées, etc.

Il gère les étapes d'une démarche personnalisée d'orientation.

Trois thèmes : Identité personnelle et socioprofessionnelle, monde du travail, démarche d'insertion

Sensibilisation au monde du travail

La classe devient un atelier où on se comporte comme un travailleur.

L'élève pourra :

- prendre connaissance des caractéristiques et des obligations du monde du travail ;
- développer des compétences comme travailleur (tâches simulées) ;
- apprendre à mieux se connaître (intérêts, habiletés) ;
- s'engager dans diverses situations de travail, en comprendre les exigences et adopter les comportements sociaux nécessaires pour réussir l'insertion socioprofessionnelle ;
- développer une vision du monde du travail et se percevoir comme travailleur.

L'élève acquiert des connaissances, développe les attitudes et les comportements requis en milieu de travail :

- comprendre les tâches à effectuer ;
- développer une méthode de travail adéquate ;
- participer au travail d'équipe, faire face aux changements.

Insertion sociale et professionnelle

L'élève pourra développer des compétences professionnelles dans de véritables milieux de travail.

On souhaite permettre à l'élève :

- de soutenir la construction de son identité professionnelle ;
- d'améliorer son employabilité ;
- de favoriser son intégration socioprofessionnelle.

Chaque stage est précédé d'une période de préparation en classe et ponctué de période de retour à l'école.

Le site Web du MELS contient le répertoire des métiers semi-spécialisés dans lequel les élèves auront à se choisir un stage. Consultez l'adresse électronique suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/metiers/>

Pour de plus amples renseignements sur le programme, consultez l'adresse électronique suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/parcoursFormation/>

Grille-matières FMS-FPT

Matières	FMS	FPT 1	FPT 2	FPT 3
Français	8 (200 h)	8* (200 h)	4 (100 h)	2 (50 h)
Mathématique	6 (150 h)	6 (150 h)	4 (100 h)	2 (50 h)
Anglais	4 (100 h)	2 (50 h)	2 (50 h)	
Expérimentations technologies et scientifiques		4 (100 h)		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		2 (50 h)	2 (50 h)	2 (50 h)
Éducation physique		2 (50 h)	2 (50 h)	
Autonomie et participation sociale		4 (100 h)	4 (100 h)	2 (50 h)
Formation pratique				
Préparation au marché du travail	3 (75 h)	2 (50 h)	4 (100 h)	4*(100 h)
Sensibilisation au monde du travail		6 (150 h)		
Insertion professionnelle			14*(350 h)	24 (600 h)
Préparation à l'exercice d'un MSS	15 (375 h)			
Total	36 périodes (900 h)	36 périodes (900 h)	36 périodes (900 h)	36 périodes (900 h)

*Le régime pédagogique contient 50 h de temps non réparti chaque année de FPT. Ces heures peuvent être redistribuées annuellement pour répondre aux besoins des différentes clientèles. Dans le tableau, elles sont réparties selon la logique suivante :

- FPT 1 : Ajout de 2 périodes de français afin de travailler différentes situations de communication orale. Auparavant, ces heures étaient allouées à l'anglais.
- FPT 2 : Ajout de 2 périodes d'insertion professionnelle afin de favoriser une augmentation graduelle des heures de stage par semaine.
- FPT 3 : Ajout de 2 périodes de préparation au marché du travail. Les 50 heures prévues n'étant pas nécessairement suffisantes pour accompagner les 600 heures de stage.

En savoir plus

Références et liens utiles

- Informations et conseils sur les troubles de la communication et du langage : <http://www.bribri.ca>
- Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec : <http://www.ooaq.qc.ca/>
- Association Dysphasie Plus : www.dysphasieplus.com
- Association québécoise de la dysphasie : www.dysphasie.qc.ca
- Office des personnes handicapées du Québec : www.ophq.gouv.qc.ca
- Le CAMO pour personnes handicapées : www.camo.qc.ca

Médiagraphie

Ouvrages et matériel consultés :

- *Accueillir un élève présentant une dysphasie au secondaire*. Table régionale de réflexion sur les services éducatifs dispensés au secondaire aux élèves ayant une difficulté langagière ou une dysphasie (2006).
- *Le guide de la dysphasie*. Commission scolaire des Trois Lacs (2010).